



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

**Procès-verbal de la commission
interdépartementale de préservation des
espaces naturels, agricoles et forestiers
pour les départements de Paris, des Hauts-
de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-
de-Marne (CIPENAF) du 13 septembre 2023**

La commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la DRIAAF à Paris et par visioconférence le mercredi 13 septembre 2023 de 10h00 à 11h55.

ETAIENT PRESENTS

Avec voix délibérative :

- M. Patrick FARCY, représentant le président de Grand Paris Sud-Est-Avenir,
- M. Benjamin GENTON, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, qui a présidé la réunion,
- Mme Coralie GUERREIRO, Cheffe du pôle planification urbaine et aménagement durable à l'UD de Paris, représentant la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT).
- M. Pierre LECONTE, représentant le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF),
- M. Frédéric MALHER, délégué régional de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Île-de-France (LPO IF),
- Me Séverine ORSINI, représentant la présidente de la chambre des notaires des Hauts-de-Seine,
- M. Francis REDON, représentant France Nature Environnement Île-de-France.

Sans voix délibérative :

- M. Paul LEFEVRE, SAFER (en visioconférence),
- Mme Léa MENARD, chargée de mission à la Métropole du Grand Paris (en visioconférence),
- M. Baptiste VARNIER, Chargé de mission documents d'urbanisme et opérations d'aménagement de l'unité départementale de Paris à la DRIEAT.

Ont présenté le projet et répondu aux questions, sans participer à la délibération :

- M. François BODET, chef du bureau des projets PLU, Ville de Paris,
- M. Stéphane LECLER, Directeur de l'Urbanisme, Ville de Paris,
- M. Hery RAVELOMANANTSOA, chargé de projets au bureau des projets PLU, Ville de Paris.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIRS

- M. Pascal LEPERE, président de la coordination rurale, ayant donné mandat à M. GENTON,
- Mme Alix HEURTAUT présidente des jeunes agriculteurs JA d'Île de France, ayant donné mandat à M. LECONTE,
- M. Etienne de MAGNITOT, représentant le président du centre régional de la propriété forestière, ayant donné mandat à Mme GUERREIRO,

Avec 7 présents et 3 pouvoirs, soit 10 voix sur 19, le quorum est atteint, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de création de STECAL dans les bois parisiens dans le projet de PLU de la ville de PARIS.

Après en avoir délibéré, la commission interdépartementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne a émis un avis favorable assorti des observations suivantes :

Le projet de PLU de la ville de Paris conduit à la création de STECAL dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Ces modifications s'accompagnent de la suppression, de la reconduite et de la modification de STECAL existants.

La traduction concrète des suppressions de STECAL sur la nature de l'occupation des sols n'apparaît pas facile à saisir, les superficies concernées ne retrouvant pas pour autant un état naturel. En effet, du fait de l'implantation historique des différentes activités occupant l'espace des bois parisiens, zone N et STECAL ne traduisent pas toujours clairement l'état réel de l'occupation du sol. Aujourd'hui, l'enjeu principal porte sur l'absence d'artificialisation de sols non perturbés. Or l'impact des modifications ou des reconduites des STECAL envisagées sur cet aspect mériterait d'être rendu plus lisible.

De plus, une erreur matérielle qui conduit à des données de surface incohérentes entre les différents tableaux, doit être corrigée.

Enfin, la commission salue la suppression de la possibilité d'extension des constructions existantes de 3 % actuellement en vigueur au sein des STECAL.

Le 15 sept. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt


Benjamin GENTON